

DECISION N° DEC-2024-044

OBJET : DEVIS BERGERON ET PITOT TRAVAUX DE PEINTURE PERISCOLAIRE VILLAGE

**DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
(ARTICLE L2122 - 22 C.G.C.T.)**

Le Maire de la commune d'ÉTOILE SUR RHONE

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-020 du 26 mai 2020 transmise en Préfecture le 26 mai 2020, et notamment son 4ème alinéa qui dispose que le Maire peut être chargé pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Vu le devis présenté par la société BERGERON ET PITOT sise 305 rue Blaise Pascal 07500 GUILHERAND GRANGES pour la réalisation de travaux de peinture dans les salles périscolaires du village,

Considérant la nécessité de ces travaux qui concourent à l'entretien du patrimoine bâti de la commune

DECIDE

- **D'ACCEPTER** le devis N° 00004004 du 03/04/2024

présenté par la société BERGERON ET PITOT

domiciliée 305 rue Blaise Pascal 07500 GUILHERAND GRANGES

pour une prestation de peinture des murs et reprise des dalles de faux plafonds de 3 salles périscolaires du village

pour un montant de

Salle 1 : 4 543.16 € HT

Salle 2 : 3 021.79 € HT

Salle 3 : 4 172.87 € HT

Soit un total de 11 927.82 €HT = **14 313.38 € TTC**

- **DE SIGNER** le devis et de prévoir les dépenses au budget.

ETOILE SUR RHONE

Le 24 avril 2024

Le Maire

Françoise CHAZAL